



COMMUNAUTE
DU PAYS DE GRASSE

Auribeau-sur-Siagne • Grasse
Mouans-Sartoux • Pégomas
La Roquette-sur-Siagne

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CA Pôle Azur Provence.

Correspondant : M. le président, 57, avenue Pierre Séward B.P. 91015, 06131 Grasse Cedex, tél. : 04-97-05-22-00, télécopieur : 04-93-42-06-35.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur, EPCI.

Objet du marché : **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Qualité Environnementale pour la construction d'un théâtre et d'une fabrique de spectacles.**

Catégorie de services : 12.

CPV - Objet principal : 71336000.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

marché traité à prix global et forfaitaire. Durée prévisionnelle du marché 60 mois. Les délais d'exécution de chaque phase seront précisés par les opérateurs économiques.

Les opérateurs économiques présenteront en plus du DCE une proposition technique et financière qui comprendra :

- pour la partie technique ; un note méthodologique permettant d'apprécier la compréhension (problématiques) et les orientations (solutions envisagées) techniques de l'opérateur économique, l'organisation, la répartition des tâches de l'équipe dédiée et sa coordination,
- pour la partie financière ; la décomposition du prix global forfaitaire permettant ,par phase, d'identifier et de connaître la répartition des postes de prix par intervenant et leur durée en jour ou en heure, l'échéancier des paiements

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'AMO QE sera chargée de réaliser les 2 missions suivantes :

- mission transversale visant à faire prendre en compte la globalité et la transversalité de la démarche BDM par chaque intervenant : Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
- mission sectorielle pour chacune des priorités que fixera la maîtrise d'ouvrage dans le programme, L'AMO QE accompagnera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et éventuellement les intervenants du chantier, en vue de la concrétisation des objectifs environnementaux contenus dans la démarche BDM.

L'AMO QE traduira les moyens retenus en prescriptions claires et précises, cohérentes avec l'enveloppe financière disponible. Enfin, l'AMO QE mettra en place des indicateurs fiables permettant de mesurer le degré de réalisation des moyens, dès la phase conception. Son rôle sera aussi de sensibiliser chaque acteur du projet.

Les prestations sont scindées en 6 phases :

- phase 1 : Etudes préalables
- phase 2 : Intégration des critères BDM lors de la programmation
- phase 3 : Consultation de la maîtrise d'œuvre
- phase 4 : Conception du projet
- phase 5 : Chantier, réception et mise en exploitation
- phase 6 : Suivi sur deux ans.

Les conditions d'exécution ou de conduite des prestations sont définies dans le document : cahier des clauses techniques particulières.

Des variantes seront-elles prises en compte: oui.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire) suivant les règles de la comptabilité publique.

Délai global maximum de paiement conforme à la législation en vigueur.

Intérêts moratoires : conforme à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir.

Financement sur fonds propres 100 %, section investissement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement conjoint ou solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics sont mentionnés à l'article 3a du règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique : 60 %;
- prix des prestations : 40 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 23 avril 2010, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : le DCE est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant : Ca-Pôle-Azur-Provence_06_20100316-01.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 mars 2010.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence

Direction environnement - cadre de vie.

Correspondant : Mr. Alex Vincent, 57, avenue Pierre Sépard B.P. 91015, 06131 Grasse Cedex, tél. : 04-97-05-22-00, télécopieur : 04-93-42-06-35.